

# COURRIER

## DE LA SAMBRE.



N° 167.

SAMEDI.

14 JUILLET 1832.

### GRÈCE.

On lit dans une lettre de Corfou, 9 juin :

L'état des affaires en Grèce empire de jour en jour depuis le changement du gouvernement. Tout est la conséquence de l'horrible tragédie du 27 septembre, l'assassinat du président. Aujourd'hui la plus grande partie des troupes et plus des trois quarts des provinces sont en armes et s'accordent pour s'opposer au gouvernement existant, qui paraît limité à Nauplie et à Argos, et n'être appuyé que sur les forces militaires de Griva, Vasso, Zaimi, et quelques autres réunissant sous leurs ordres quelques centaines d'Ottomans.

Six à huit cents hommes de troupes françaises ont été appelés pour former la garnison de Nauplie; on voulait en faire de même pour la forteresse de Patras: mais le commandant Zavella s'y est opposé, disant que ce droit appartient seulement au prince souverain déjà nommé ou à sa régence, et non à une troupe étrangère. Une réponse semblable a été faite par les garnisons de Corinthe et des autres forteresses qui sont au pouvoir des Grecs. Dans cet état de choses, il est à souhaiter que le prince arrive au plus tôt, lui seul peut changer cette déplorable situation.

P. S. Des lettres récentes et dignes de foi, arrivées de Patras et de Nauplie, nous apprennent que le commandant Zavella a, le 7 mai, arboré sur la forteresse de Patras la bannière du prince Othon. Cette bannière porte un phénix entouré d'une couronne blanche d'olivier avec l'inscription suivante: *Othon 1<sup>er</sup>, prince souverain de la Grèce*. Plusieurs autres chefs et commandans de la Grèce continentale et du Péloponèse ont fait la même chose. Conduriotti, Coletti, Ypsilanti et Botzaris, membres de la commission de gouvernement, sont soupçonnés de trahis les intérêts nationaux. On en dit autant de Griva, qui se trouve à Argos. On espère voir dans peu de temps une commission de gouvernement au nom du prince. *(Notizie del Giorno.)*

### ALLEMAGNE.

FRANCFORT, 8 juillet. — L. M. l'empereur et l'impératrice d'Autriche sont arrivées le 30 juin à Inspruck, où elles ont été reçues avec un enthousiasme inexprimable.

— S. M. le roi de Prusse, L. A. R. le prince Albert de Prusse et S. A. S. la princesse de Liegnitz ont quitté Magdebourg le 3.

— On mande de Deux-Ponts, 3 juillet :

Le commissaire-général du roi, prince de Wrède, est arrivé le 30 juin dans notre ville, avec le nouveau président de régence, M. le baron de Stengel, et le commandant militaire, M. le général Delamotte; l'installation officielle de ces deux derniers fonctionnaires a eu lieu en présence de tous les employés de l'administration et des ecclésiastiques de 6 commissariats. Le prince de Wrède dans son discours s'est étendu en général sur le but de sa mission, et a dit entr'autres qu'il était venu pour entendre les plaintes du cercle, afin de pouvoir en faire rapport au gouvernement du roi; qu'il laissait dans le cercle du Rhin le général Delamotte qui connaît les lois de ce cercle autant que cela lui était nécessaire, et que c'était à lui qu'on devait obéir. Il a exhorté les ecclésiastiques à enseigner la vraie religion, et à prêcher toujours l'obéissance et la subordination, etc. Le 2 juillet il y a eu revue, puis grand dîner.

Le projet d'une adresse de notre bourgeoisie à S. Exc. le prince de Wrède, commissaire-général de S. M. sera examiné aujourd'hui ou demain dans une assemblée de bourgeois, et recevra sans doute un grand nombre de signatures. M. Schuler est allé pour sa santé aux bains de Niederbrunn. M. Geib y est dangereusement malade, et M. Savoye quitte sa patrie pour se dérober aux mesures menaçantes prises contre lui. Il assure que, quoiqu'éloigné de sa patrie, son cœur ne lui en sera pas moins entièrement dévoué. Un marchand, de Pirmasens, a été amené le 3 dans la prison criminelle, parce qu'on avait trouvé des faulx chez lui. Le ministre Klöckner a été aussi arrêté aujourd'hui, comme coupable de haute-trahison, mais il a été presque aussitôt remis en liberté. On suppose qu'une nouvelle prédication de cet ecclésiastique avait donné lieu à cette arrestation. Les interrogatoires de MM. Wirth, Siebenpfeiffer et Hochdörfer doivent être terminés, et l'on attend la décision de la chambre d'accusation.

— On a reçu de Spire la nouvelle que le choléra avait éclaté avec beaucoup de violence à St-Avoid, endroit éloigné de 6 à 8 lieues seulement de la frontière bavaroise. *(Gaz. de Spire.)*

— D'après le *Correspondant de Nuremberg*, l'université de Wilna aurait été définitivement supprimée.

— On dit dans la *Gazette de Saint-Petersbourg* du 27 juin :

Le 24 de ce mois, le pyroscaphe le *Nicolas I<sup>er</sup>*, se rendant de Lubec à Cronstadt, a rencontré à une distance d'environ 240 werstes de Saint-Petersbourg, le pyroscaphe *Ischora*, à bord duquel se trouvait S. M. l'empereur. Les passagers aperçurent le monarque, et S. M. leur parla avec le porte-voix.

— On écrit de Varsovie, le 30 juin :

M. le lieutenant-général de Rautenstrauch a été nommé par l'empereur président suppléant au conseil-d'état du royaume pendant le semestre prochain, en cas d'absence du prince de Varsovie.

Il est arrivé par eau à Varsovie des quantités considérables de vivres provenant de Cracovie et de la Gallicie.

— On écrit de Kalisch, le 22 juin :

On ne saurait se faire une idée de la misère qui règne dans toute la Pologne; si cet affreux état se prolonge il pourrait avoir les résultats les plus effroyables. On ne trouve partout que défiance, crainte et besoin; aucun moyen de se procurer une chétive nourriture. Le désespoir est peint sur les visages. Il est vrai que le prince de Varsovie s'est efforcé d'adoucir autant qu'il lui était possible les maux que la dernière catastrophe a versés sur le pays; mais ses subordonnés font tout ce qu'ils peuvent pour rendre vaines ses intentions, qui paraissent être bienveillantes. Jamais il n'y a eu autant de haine entre les Russes et les Polonais que dans le moment actuel; on assure que dans plusieurs contrées les habitants en sont venus aux mains avec les troupes russes; ce qui aurait occasionné la concentration de la plupart des régimens.

A en juger par tous les préparatifs qui se font, on semble toujours croire à Pétersbourg à une guerre contre la France; on disait même que le maréchal Mortier, ambassadeur de France, avait été rappelé; mais cette nouvelle semble au moins prématurée. Ce qu'il y a de certain, c'est que la position du maréchal est pénible; il n'est pas vu de fort bon œil à la cour, et à Pétersbourg c'en est assez pour être entièrement délaissé.

*(Gazette Universelle.)*

### PRUSSE.

BERLIN, 30 juin. — Trois régimens de l'armée du Rhin ont de nouveau été mis sur le pied de guerre, et ont déjà rappelé leurs congés. Les troupes légères prussiennes, les chasseurs et les tirailleurs, vont être portées au double. On a commencé par un bataillon de chasseurs.

Les conférences des généraux de divers états de la confédération réunis ici avaient, dit-on, rapporté des mesures qui ne sont pas sans corrélation avec les nouveaux armemens qui se font en France. Un officier a apporté hier la nouvelle des frontières prusso-polonaises qu'on organise, à Mlawa, un camp pour un noyau de 70,000 hommes de troupes russes, et qu'un autre camp de pareille force sera établi plus au sud sur les rives de la Wkra. *(Correspond. de Hambourg.)*

### SUISSE.

DU LAC DE CONSTANCE, fin de juin. — Des voyageurs qui arrivent du Vorarlberg et du Tyrol disent que les troupes autrichiennes cantonnées dans ces contrées sont plus considérables que les feuilles officielles ne l'avaient annoncé. Dans le Vorarlberg, les troupes logent chez les habitants, qui reçoivent une légère indemnité. Le gouvernement fournit directement les vivres aux soldats. Des provisions arrivent à cet effet de l'Autriche, en passant par la Bavière, parce qu'il est impossible de se procurer du blé dans la Souabe supérieure. Ils ajoutent qu'il y a, près de Bregentz, un grand parc d'artillerie; que dans le Vorarlberg, il y a surtout de l'infanterie et de l'artillerie, et dans le Tyrol, de la cavalerie dans des quartiers très-étendus. Enfin ces troupes seraient prêtes à partir, et se croiraient destinées pour le Rhin, tandis que des réserves considérables seraient prêtes à les remplacer dans le Tyrol. *(Mercure de Souabe.)*

ALTEMBOURG, 26 juin. — Chez nous aussi il a paru hier une ordonnance qui prohibe toute espèce de réunions publiques et d'associations qui n'auraient pas été autorisées. La publication simultanée d'ordonnances analogues dans divers états de l'Allemagne prouve que ces mesures émanent de la diète. Elles n'auront d'autre effet que d'amener une expression de plus en plus énergique de l'opinion publique. Dans notre petit état il se manifeste en ce moment une grande activité politique. Les bourgeois ont adressé à la diète une pétition pour obtenir la publicité des séances et la liberté de la presse. La pétition est revêtue de 600 à 700 signatures et elle est généralement approuvée. Les états se sont prononcés sur-le-champ pour la publicité de leurs séances, ce qui leur fait honneur. De son côté le gouvernement a accordé la liberté de la presse pour les affaires extérieures, et des négociations sont entamées pour obtenir une liberté complète de la presse. Que les états et le peuple montrent de la force et de la fermeté, et l'on obtiendra les plus heureux résultats.

*(Le Libéral.)*

### ESPAGNE.

GIBRALTAR, 15 juin. — La bande commandée par Jose-Maria, dans la province de Séville, augmente tous les jours, elle est devenue si nombreuse, que le gouvernement commence à en concevoir de sérieuses inquiétudes. On dit ici que don Pedro a débarqué à Lagas (Algarves), mais nous n'en n'avons pas la certitude.

GRENADE, 13 juin. — Mercredi dernier on a étranglé le malheureux don Juan Rumi et le colonel Mateos. Le premier a été violemment arraché de dessus un navire maroquin à bord duquel il se trouvait pour affaires commerciales et avec un passeport anglais. On avait espéré que le gouvernement anglais serait intervenu et aurait fait quelques efforts pour le sauver; ce lui eût été chose facile. Il n'en a rien fait: du reste, les autorités anglaises ont assez démontré par leur conduite dans l'affaire du malheureux Torrijos ce qu'on doit attendre d'elles.

#### ANGLETERRE.

LONDRES, 9 juillet. — *The Courier*. — Il y a eu hier une autre séance dans la Conférence; la réponse du roi de Hollande y était le principal, sinon le seul objet de la discussion. Nous avons des motifs de croire que l'on n'est convenu encore d'aucune mesure décisive. Avant que la Conférence s'assemblât, le général Goblet, ministre belge, eut une longue entrevue avec lord Palmerston, et il est probable que le ton très-prononcé que S. Exc. avait mission d'employer a produit quelque effet sur l'esprit de sa seigneurie; mais jusqu'à ce qu'on ait reçu la réponse du roi Léopold aux dépêches que le général Goblet lui a expédiées, il ne sera pas possible de dire jusqu'à quel point les belges insisteront sur l'accomplissement du traité de la Conférence.

D'après les renseignements qu'on reçoit de Bruxelles, il paraît que le roi Léopold a chargé le général Goblet, pour le cas où la réponse du roi de Hollande serait défavorable, de déclarer que ni l'intérêt ni l'honneur ne permettent au roi des Belges de consentir à de nouvelles concessions ou modifications, qu'il s'est conformé en tout point à ce que la Conférence a désiré de lui, jusqu'à l'époque où on lui signifia que s'il admettait les bases de l'ultimatum qu'elle allait proposer à la Hollande, le protocole serait définitif et irrévocable, et que puisqu'il a consenti, il a le droit de demander que la Conférence exécute ou au moins lui accorde la faculté d'essayer de mettre à exécution les conditions qu'on lui avait présentées comme étant finales. Nous croyons que les instructions du général Goblet portent aussi qu'il déclarera que c'est sur les instances de quelques membres de la Conférence qu'il s'est déterminé à accepter la couronne de la Belgique, parce qu'on lui avait représenté qu'il s'agissait de conserver la paix de l'Europe, et qu'on lui accorderait de bien plus grands avantages que ceux qui sont stipulés par les conditions définitives et irrévocables, auxquelles il n'a consenti que dans le désir de contribuer au maintien de la paix. Que de plus les délais accordés par la Conférence ont mis la Belgique dans l'obligation d'entretenir une armée qui coûte 5 fois autant, par an, que la somme à laquelle se monte la portion de l'intérêt de la dette unie, qu'on met à la charge de la Belgique en vertu du traité.

Si le général Goblet a fait à la Conférence ces représentations, comme on nous le mande de Bruxelles, la Conférence aura de la peine à effectuer un accommodement avec la Hollande sans violer les promesses faites à la Belgique, et il est évident pour tout le monde que toutes concessions nouvelles que feraient la France et l'Angleterre, quoique désirables pour l'intérêt du moment, affaibliraient le crédit des cabinets des deux pays, en montrant à la Russie et à la Prusse qu'il n'y a qu'à insister pour forcer la Grande-Bretagne et la France à accéder à leur volonté.

La réponse du roi des Pays-Bas est, comme on l'avait dit, positivement négative presque pour toutes les propositions de la Conférence. Il insiste sur la conclusion d'un traité direct avec les cinq puissances aussi bien qu'avec la Belgique. Il demande des changemens formels pour des objets au sujet desquels l'empereur de Russie avait seulement recommandé une négociation entre la Hollande et la Belgique, et que les Belges avaient adoptés dans l'idée qu'on procéderait dans un esprit de concession mutuelle; il refuse d'accéder aux arrangemens territoriaux proposés par la Conférence comme base de négociations ultérieures. Il n'ordonnera point l'évacuation d'Anvers et d'autres parties du territoire belge, comme préliminaire d'une négociation entre lui et le roi des Belges; il déclare au contraire qu'il n'évacuera aucune portion du territoire belge qu'après qu'on sera tombé d'accord sur un nouveau traité établi d'après ses vues, et qu'on l'aura mis à exécution. Voilà l'état actuel de cette question importante. Dès le commencement nous avons exprimé le regret que la Conférence se soit mêlée de cette affaire, parce que nous prévoyions qu'on n'arriverait point à un résultat satisfaisant. Nous n'enouons point en ce moment d'opinion sur la conduite du roi de Hollande. Il a été au moins ferme et conséquent avec lui-même; mais on nous permettra de dire qu'il serait fâcheux que la Conférence, en parlant des dernières propositions faites à la Hollande, eût employé les termes de définitives et d'irrévocables, si elle n'était pas déterminée à mettre à exécution ces conditions qu'elle avait pris sur elle de dicter.

— *Court Journal*. — Lord Durham mettra dans son voyage la plus grande hâte. Mais il a ordre de passer à son retour par Vienne et Berlin, soit qu'il ait réussi dans sa mission à Pétersbourg, soit qu'il ait échoué.

D'après le même journal, on a abandonné pour le moment le projet d'un changement de ministère; mais on se propose de le reprendre bientôt. D'après le plan proposé par le parti de Wellington au roi, sir Robert Peel sera premier ministre, le duc de Richmond sera un des principaux secrétaires-d'état, et lord Palmerston continuera d'être secrétaire-d'état pour les affaires étrangères; les autres places du cabinet doivent être occupées par des Tories modérés.

— Le bruit s'était répandu à la bourse que la flotte de don Pedro, en voulant approcher des côtes de Portugal, a été dispersée par la tempête; mais on ignore la source de ce bruit. On dit que dans les villes du Portugal, la majorité des habitans est pour don Pedro, mais que les gens de la campagne restent attachés à don Miguel, qu'ils regardent comme leur souverain légitime.

*Morning Chronicle*. — Le chancelier de l'échiquier, interpellé hier

dans la chambre des communes au sujet de l'affaire du soldat Somerville, des Écossais gris, a dit qu'une cour d'enquête allait être instituée au sujet de la procédure de la cour martiale qui a condamné ce militaire à recevoir 200 coups de fouet pour avoir, dit-on, refusé de monter un cheval non dompté qui l'avait déjà jeté à terre; mais son véritable délit est d'avoir écrit une lettre dans un journal. Le chancelier a ajouté qu'il espérait que l'enquête aurait un résultat satisfaisant pour le public. Nous craignons que les officiers du régiment aristocratique des Écossais gris ne se soient fourvoyés.

S'il était prouvé que Somerville, sous le prétexte d'un délit militaire, a été puni pour ce qui n'est pas un délit, toute la nation demanderait avec indignation quelle est cette cour qui a pu condamner un être humain à recevoir sur son dos 200 coups de fouet pour n'avoir pas voulu monter un cheval indomptable? L'armée forme une partie trop considérable de notre population pour qu'on puisse la mettre à la merci de gens qui ont assez peu de compassion pour leur prochain pour leur infliger 200 coups de fouet quand ils ne veulent pas monter un cheval indomptable. Il faut de la discipline militaire, mais il ne faut de la brutalité ni dans l'armée ni ailleurs.

— Le comte de Stirling, qui possède de vastes terrains dans le bas Canada et dans la Nouvelle-Écosse, va mettre 48,000 acres de ce pays à la disposition des pauvres qui émigrent de l'Angleterre, et qui voudront les mettre en culture.

#### FRANCE.

PARIS, 10 juillet.

Hier, le ministre de la marine a travaillé avec le roi. Des ordres ont aussitôt été expédiés à plusieurs préfets maritimes.

— Le contre-amiral Labrettonnière, qui est attendu à Brest, mettra son pavillon sur le vaisseau rasé *la Guerrière* (ancien *Romulus*), et commandera ainsi une division d'observation, destinée pour l'Escaut.

— Un secrétaire d'ambassade est arrivé hier soir au ministère des affaires étrangères venant de Berlin.

— M. Fagel, ministre de Hollande, et M. Le Hon, ministre belge près de notre cour, ont eu hier une longue conférence avec le ministre des affaires étrangères. Le ministre aurait fait connaître aux deux diplomates une note qu'il était sur le point d'envoyer au cabinet de La Haye.

— Le ministre de la guerre a reçu des dépêches du comte d'Erlon, qui annonce avoir trouvé la 12<sup>e</sup> division dans un état très-satisfaisant, mais qu'il est nécessaire de continuer une surveillance active.

— La nuit dernière le nommé Chambard, se disant commandant en non activité, a été arrêté dans la Halle, au moment où il cherchait à embaucher quelques forts de la Halle; la police surveille tous les officiers en non activité.

— Le général de division polonais Dwernicki est arrivé depuis peu à Paris; cet officier si distingué, et si justement célèbre pour sa conduite pendant la campagne, a reçu, pendant son voyage dans nos départemens, l'accueil le plus flatteur.

— L'académie des sciences dans sa séance d'hier a procédé à la nomination d'un secrétaire perpétuel pour les sciences naturelles en remplacement de M. Cuvier. M. Dulong a été élu à une grande majorité.

— Il y a eu une réunion fort nombreuse de députés de la gauche chez M. Laffitte. On a soumis à de très-longes débats la conduite que les ministres ont tenue depuis les journées des 5 et 6 juin. Il a été reconnu à l'unanimité qu'il y avait matière à accusation. C'est M. Odilon-Barrot qui a été chargé de la rédaction de cette pièce importante qui d'ici à quelques jours sera soumise, dans une nouvelle réunion, à un examen très-attentif.

— Plusieurs journaux de l'Ouest pensent que Caroline de Berry est encore en Vendée, et qu'il serait possible, avec une ferme volonté et une bonne direction, de s'emparer de sa personne.

— Les nouvelles du château de Careilh n'offrent rien d'extraordinaire, si ce n'est qu'on a trouvé le costume de pair de France de M. le marquis de Coislin.

— On écrit de Châteaubriand (Loire-Inférieure) 5 juillet :

« Le tirage s'est passé fort tranquillement dans tout l'arrondissement: il n'a manqué que deux hommes à Saint-Julien: ces jeunes gens étaient dans les bandes depuis 4 ou 5 mois; on pense qu'ils auront été tués.

« On vient d'arrêter le sieur Hubert, ex-capitaine de chouans, retraité à ce titre, qui a fait soulever une partie de la commune de Petit-Mars. Il doit être conduit à Nantes. »

« Savenay, 5 juillet. — La tranquillité règne sur tous les points de notre arrondissement. Le désarmement s'opère sans le moindre obstacle; le tirage s'est fait avec beaucoup de calme, et un assez grand nombre de conscrits demandent à devancer l'appel.

« Les contributions rentrent comme par enchantement. De tels cantons qui se trouvaient fort arriérés et qui versaient à peine 300 fr. par semaine, l'un vient d'en verser 8000 et un autre 6000, de sorte que dans tout l'arrondissement on sera bientôt au pair. »

— On écrit de Toulon, 4 juillet :

Les prisonniers modénais amenés par la frégate autrichienne *la Medea*, ont été débarqués ce matin. Il étaient au nombre de 66, parmi lesquels on remarquait plusieurs officiers-généraux, colonels et autres officiers supérieurs.

C'est par une dépêche télégraphique que le ministère a autorisé le débarquement des réfugiés italiens; car il était question, hier, de les faire transporter à Alger par la frégate autrichienne ou par la gabarre française *le Finistère*.

La garde nationale d'Hyères vient d'être désarmée par arrêté de M. le préfet du Var. On donne pour motif de ce désarmement le mauvais esprit qui animait la plupart des gardes nationaux, et le peu d'harmonie qui régnait entre eux. Le désarmement s'est opéré sans difficulté.

— Un fait inconnu dans les fastes de l'administration rendra à jamais célèbre, à Cambrai, le tirage au sort de la classe de 1831. Cent cinquante-six hommes se trouvaient portés sur le rôle du canton Cambrai-Ouest, et 136 numéros seulement ont été déposés dans l'urne. Il est résulté de là que vingt jeunes gens, que l'ordre alphabétique appelait à tirer les derniers, n'ont pu satisfaire à la loi.

Plusieurs questions importantes jaillissent de cet événement, tout-à-fait neuf : elles sont, dit-on, soumises à M. le ministre de la guerre, ou plutôt au conseil-d'état.

— Hier, à une heure de l'après-midi, dans la rue des Barres, 26, une femme d'environ quarante ans a été précipitée d'un quatrième étage. On a vu avec horreur que la tête s'est séparée du tronc et a roulé dans le ruisseau. On s'accorde à dire qu'elle a été assassinée.

— Le brillant météore qui a été observé à Brest et sur plusieurs points du département, a éclairé la ville de Saint-Brieuc, le 19 à 11 heures 1/4 du soir : il présentait l'apparence d'un globe d'une dimension à peu près égale à celui du soleil, et au moment de sa chute apparente, il se divisait en gerbes lumineuses, exactement semblables à des chandelles romaines.

Il y a peu de temps qu'un météore semblable a été aperçu à Riga, et sur quelques points de la Baltique. Et le 5 juin une partie de l'Italie en a vu un qui a jeté une vive lumière et a fait entendre de fortes détonations.

Il y a quelques années que, dans la commune de Clohars-Fouesnant, on a recueilli des pierres très-grosses tombées au milieu du jour à la suite d'une semblable détonation. (Finistère.)

## BELGIQUE.

NAMUR, 13 juillet.

Hier on a écroué dans la prison de cette ville un individu qu'on croit être celui qui, sous le costume d'un ecclésiastique, a escroqué de l'argenterie chez M. Fallon-Piron, orfèvre de Namur, et tenté un semblable vol chez un autre orfèvre, M. Jourdain. Il paraît que c'est un déserteur du 7<sup>e</sup> de ligne ; il se dit âgé de 23 ans.

— Dans la séance du 11, le sénat a adopté à l'unanimité la loi qui proroge le décret du Congrès sur la presse, de même que celle qui alloue un crédit supplémentaire de fl. 35,000, au ministre de la justice. Ensuite, le sénat a nommé une commission pour examiner le projet de loi qui fixe le traitement des membres de l'ordre judiciaire.

— Le rapport du ministre des affaires étrangères sur l'état des négociations, doit être fait aujourd'hui à la chambre des représentants. Il sera fort étendu et comprendra un grand nombre de pièces diplomatiques, parmi lesquelles se trouvera la note de M. Goblet à la Conférence, en date du 29 juin, qui, à ce qu'on assure, est fort longue et contient à-peu-près ce qu'on en a dit jusqu'ici ; on y insiste beaucoup sur l'évacuation du territoire, et sur la retenue à faire comme indemnité du pied de guerre.

— On mande d'Anvers, le 11 juillet : Huit ou dix navires de commerce sont en vue, entr'autres un bâtiment américain et plusieurs anglais.

La chambre du commerce d'Anvers s'occupe avec persévérance de rédiger un mémoire sur la question de la navigation de l'Escaut.

— On nous invite à publier les signalements suivans des deux forçats qui se sont évadés de la prison d'Anvers.

Le 1<sup>er</sup> se nomme Philippe de Grove ; âgé de 34 ans ; né à Lierre ; taille, 1 aune 7 palmes ; cheveux roux ; sourcils idem ; nez long ; bouche grande ; menton rond ; visage ovale ; front ovale et chauve ; yeux gris. Au moment de son évasion il était vêtu d'un pantalon et d'une veste en toile grise.

L'autre, Jean-Baptiste van Uytrecht ; âgé de 25 ans ; né à Lierre ; taille, 1 aune 7 palmes ; cheveux bruns ; sourcils idem ; nez petit ; bouche moyenne ; menton rond ; visage plein. Il s'est évadé vêtu d'un pantalon gris et d'un petit habit noir. (Journal des Flandres.)

— Il paraît certain que les personnages, dont les journaux d'Anvers avaient dernièrement annoncé l'arrivée à la citadelle, étaient les généraux d'artillerie et du génie Trip et van Hoof. (Courrier Belge.)

— M. Feuillet-Dumus annonce dans l'Indépendant qu'il s'occupe de rédiger un mémoire qui sera distribué dans le royaume.

— Nous avons sous les yeux un procès-verbal dressé par la régence de la commune de Wondelghem (Flandre orientale), qui constate le produit d'une éducation de vers à soie, faite par M. Charles de Gandt, négociant en cette ville : il en résulte que 8 onces de graine de semences de vers à soie ont produit un total de 450 1/2 kilos de cotons de soie. (Journal des Flandres.)

— Deux malheurs ont eu lieu le 8 à Tournay. Un garçon de 10 ans s'est noyé dans le bassin d'une machine à vapeur, où il avait la coutume de se baigner. Un enfant est tombé dans l'Escaut près les Moulins-à-Eau et s'y est aussi noyé.

— On mande de la Haye, 9 juillet :

Dans le courant de la semaine passée, le comte de Heyden, amiral au service de Russie, a visité Flessingue, et a inspecté avec le vice-amiral Gobius les établissemens maritimes qui se trouvent en cette ville.

— Depuis le 25 juin, jusqu'au 3 juillet, le nombre des cholériques à Scheveningen (Hollande), y compris ceux rétablis et en convalescence, s'élevait à 46 ; restaient en traitement 29 ; décès 4.

## REVUE DE LA PRESSE PARISIENNE.

DE LA CIRCULAIRE BARTHE

Les opinions se traduisent en actes. Donc les mauvaises opinions se traduisent en mauvais actes. Donc les tribunaux doivent réprimer la publication des théories coupables. Donc le parquet a le discernement du mensonge et de la vérité en fait de doctrines. Et tout cela n'empêche point que les opinions restent libres aux termes de la charte. Telle est la substance du factum ministériel.

On lit dans le Temps : « Une circulaire de M. Barthe rend la presse libérale et la presse légitimiste responsables du sang versé à Paris et dans l'Ouest. Elle paraît avoir été provoquée par une phrase du National où cette feuille déclare qu'elle ne se ralliera jamais au principe du gouvernement. Nous ne partageons pas cette opinion ; mais qu'ont à demander les tribunaux à qui se soumet au pouvoir établi, paie ses contributions et ne pousse pas le cri de guerre ? De quoi est accusé le National, que M. de Châteaubriand n'ait dit, écrit, imprimé ? M. de Châteaubriand ne reconnaît pas le gouvernement de fait comme gouvernement de droit. On l'a pourtant mis en liberté. Mais il paraît qu'on n'a pas envers tous les partis une égale audace.

On lit dans le Courrier français : « Long-temps avant l'arrivée de M. Périer aux affaires, il était convenu dans un certain cercle qu'on ne saurait gouverner avec la liberté de la presse. Les croisades contre les écrits portent de nos jours malheur aux gouvernans. M. Barthe a cru se tirer d'affaire en disant qu'il ne proscrivait que la discussion des théories sociales et permettait la critique des actes ministériels. Du moment qu'une opinion est assimilée à la violence, il faut les proscrire toutes, parce qu'il n'en est pas une qui ne recèle la révolte en germe. « S'il était licite, dit-il, de publier que la république est préférable à la royauté, de quel droit réprimerait-on ceux qui, conséquens avec cette théorie, se présenteraient en armes pour l'établir ? S'il était permis de dire que M. Barthe est un ministre étranger aux premières notions de notre droit public et aux principes de tout gouvernement libre ; que nos impôts mal répartis sont perçus d'une manière onéreuse ; que la tolérance des jeux est funeste à la morale et à la société ; de quel droit réprimerait-on ceux qui se présenteraient en armes pour chasser M. Barthe de son ministère, pour empêcher la perception de l'impôt et démolir les maisons de jeu ! « Nier ou mettre en question le principe du gouvernement, continue M. Barthe, est toujours un délit. » Nous prions M. Barthe de nous citer dans le monde un seul principe qui n'ait été mille fois remis en question ; et d'abord, quel est le principe de notre gouvernement ? On croyait en juillet à la souveraineté du peuple, et cependant M. Guizot ne nous a-t-il pas appris que Louis-Philippe régnait comme Bourbon ? Pour que la circulaire de M. Barthe eût le sens commun, il faudrait qu'une loi eût déclaré qu'il n'y a rien de bon en-deçà ou au-delà de la charte de 1830. Car comment provoquer une amélioration sans indiquer les défauts de la constitution et par conséquent sans l'affaiblir ? La charte d'Angleterre ne consacrait-elle pas l'ilotisme des catholiques et la toute-puissance de l'aristocratie ? Or, que fût-il advenu de l'émancipation catholique et de la réforme parlementaire s'il avait été défendu d'attaquer le principe du gouvernement britannique ? »

Le National réduit à-peu-près la question à ces termes : « La France est-elle faite pour la forme du gouvernement, ou la forme du gouvernement pour la France ? » Et partant qui osera défendre à un écrivain de dire au peuple : « Persuadez-vous que vous pourriez être plus librement et plus glorieusement gouvernés à moins de frais, et voici comment cela pourra venir, etc. » Si le peuple est souverain, c'est-à-dire arbitre de ses propres destinées, qui le livrerait éternellement à l'hérédité monarchique.... ?

Le Journal du Commerce attaque très-spirituellement M. Barthe par le défaut de la cuirasse : « Quand on défend d'attaquer le principe de la constitution et l'essence du gouvernement, encore faudrait-il nous dire en quoi consistent ce principe et cette essence, et c'est précisément ce qu'oublie l'auteur de la circulaire. La discussion est donc le seul moyen de fixer le sens des mots et de suppléer au silence ministériel. Au reste, quand il nous aurait fait connaître ses idées à cet égard, la discussion ne s'en serait pas moins emparée, et lui-même n'y aurait pu trouver à redire, puisque la circulaire est un acte du gouvernement et que la critique des actes du gouvernement est autorisée par la circulaire. »

Le Journal de Paris n'admet pas qu'il suffise à un gouvernement populaire, pour se défendre, d'opposer les argumens de ses amis ou serviteurs aux argumens d'adversaires qui ne rêvent que désordre et pillage.

— Un journal répète, à propos de la circulaire de M. Barthe, le mot de Cambrone : *Le juste-milieu meurt et ne se rend pas.*

## CHOLÉRA.

Bruxelles, 11 juillet. — On dit que depuis midi deux cas nouveaux ont eu lieu.

Gand. — Le 10, à 9 heures du soir, 30 cas nouveaux et 9 décès.

Lokeren. — Le 11, 1 cas nouveau et 1 décès.

Bruges. — Le 10, 1 cas nouveau, point de décès.

Mons. — Du 9 à six heures du soir au 10 à la même heure, 2 cas nouveaux, pas de décès et 5 guérisons ; 8 personnes sont en pleine convalescence et 2 restent en traitement à l'hôpital militaire.

Anvers. — 10 juillet, aucun nouveau cas ; l'individu qui a été transporté à l'hôpital le 7 du courant, est en pleine convalescence.

Santvliet. — 8 au 10 juillet, 3 nouveaux cas, un décès. En résumé, depuis le 5, jour de l'invasion, il y a eut treize cas, quatre décès, cinq convalescences ; quatre malades sont en traitement.

Saint-Bernard. [Maison de Correction de] — 8 au 10 juillet, point de nouveaux cas, un décès.

## BRUXELLES, 12 juillet.

### CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 11 juillet. — (Présidence de M. de Gerlache.)

M. Osy obtient la parole pour une motion d'ordre. Vous avez tous lu, dit-il, la réponse du roi de Hollande aux derniers protocoles, et le nouveau traité qu'il propose. Vous avez remarqué le vague qui y règne, relativement aux échanges à faire dans le Limbourg et le Luxembourg, les propositions onéreuses qu'il contient par rapport à la dette et l'art. 7

de ce traité qui équivaut à la fermeture de l'Escaut. Si cette dernière clause est admise, toute communication vers l'Allemagne nous est enlevée et Anvers est rayée de la liste des ports de mer. Anvers est l'âme du commerce de la Belgique; si nous la perdons, notre commerce se réduira à l'agriculture, comme sous le gouvernement autrichien, et l'agriculture elle-même souffrira alors de l'inactivité du commerce. Il n'y a pas de temps à perdre pour rassurer le public, et notre devoir est de demander des explications aux ministres, puisqu'Anvers ne doit pas être évacuée et que nous allons nous séparer. Je demande donc que le ministre des affaires étrangères se rende à la séance de demain, pour nous exposer la ligne de conduite que le gouvernement compte suivre.

M. l'abbé de Haerne : J'ai soumis, hier, des questions au ministre des affaires étrangères; il m'a répondu qu'il ferait un rapport à la chambre dans le courant de la semaine, ou du moins avant la clôture de la session. Je comptais donc attendre; mais comme nous sommes à peine en nombre, je demande, avec M. Osy, que ce rapport soit fait demain ou après-demain.

M. le ministre de l'intérieur : Je sais que le ministre des affaires étrangères a l'intention de faire un rapport à la chambre très-incessamment.

M. Osy réclame la présence du ministre à la fin de la séance, pour fixer le jour auquel le rapport aura lieu, afin que les membres absents puissent revenir.

M. Dewitte : Si ma mémoire est bonne, il a été arrêté définitivement que le gouvernement n'entrerait dans aucune négociation avec Guillaume tant que le traité n'aurait pas été exécuté dans les clauses susceptibles de l'être immédiatement. Je regarde donc le projet de traité comme un traité en l'air qui ne doit aucunement nous alarmer.

M. Osy : Je propose qu'il soit envoyé un message au ministre pour qu'il fixe le jour où il nous fera son rapport.

M. Lebeau partage l'opinion de MM. Osy et Dewitte; quoiqu'il ne faille pas, selon lui, attacher trop d'importance au projet de traité, il pense cependant qu'il est bon que le gouvernement déclare catégoriquement que les bruits qui circulent dans le public sont dénués de fondement.

M. Delhougne appuie la motion de M. Osy.

MM. les ministres de la justice et de l'intérieur disent que probablement leur collègue se rendra dans le sein de l'assemblée avant la fin de la séance.

M. Osy diffère sa motion jusqu'à la fin de la séance.

L'ordre du jour est la discussion des amendemens sur la loi relative aux traitemens de l'ordre judiciaire. Voici les changemens qui y ont été faits.

Le tribunal de 1<sup>re</sup> instance d'Audenarde fait partie de la 3<sup>e</sup> classe.

Les augmentations de traitement ne profiteront aux membres de l'ordre judiciaire qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1834.

On passe à l'appel nominal : le projet de loi sur l'organisation judiciaire est adopté par 54 voix contre 18.

(M. Destouvelles, vice-président, est au fauteuil.)

M. Osy : Comme maintenant il est certain que l'évacuation du territoire n'aura pas lieu le 20, et que la Hollande n'accepte pas les 24 articles, je demande que le ministre des affaires étrangères fixe un jour de cette semaine ou de la semaine prochaine pour donner des explications.

M. le ministre des affaires étrangères : Je crois que je pourrai informer ce soir ou demain M. le président du jour et de l'heure à laquelle je pourrai faire mon rapport.

La suite de l'ordre du jour est la discussion du projet de loi sur les concessions de péages.

M. H. de Brouckere renouvelle sa proposition d'ajournement au mois de novembre prochain.

M. Mary pense qu'il suffit d'amender l'article 2 de manière à ce que la chambre statue sur les demandes en concession et que les concessionnaires n'obtiennent pas le droit exclusif d'une communication. Il reproduit la proposition de fixer l'expiration de la loi au 1<sup>er</sup> juillet 1833.

MM. Milcamps, Barthelémy et le ministre de l'intérieur parlent contre l'ajournement.

L'ajournement est rejeté. La discussion est close sur l'ensemble et s'ouvre sur les articles.

M. Gendebien propose les dispositions suivantes :

1<sup>o</sup> Provisoirement et jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1833 au plus tard, le gouvernement est autorisé à accorder des concessions de péages aux personnes ou aux sociétés qui se chargeront de l'exécution de travaux publics tels que routes nouvelles, canaux, canalisation de rivières non navigables, chemins de fer, et en un mot tous travaux ayant pour but de procurer à la circulation des voies nouvelles.

Les concessions ayant pour objet le pavage, l'amélioration de chemins de terre ou routes anciennes, de substituer des moyens de transport à d'autres déjà existans, tels que les chemins en fer à substituer aux routes et chemins anciens, la canalisation des fleuves et rivières navigables, ne pourront être accordées que par le pouvoir législatif.

L'orateur donne encore lecture de plusieurs dispositions qui ne sont que le complément des premières.

Ces amendemens seront imprimés.

La séance est levée à 4 heures et remise à demain pour la continuation de la discussion.

Hier dans la soirée, S. M. a travaillé successivement avec MM. le général baron Evain, ministre-directeur de la guerre, Raikem, ministre de la justice; de Theux, ministre de l'intérieur.

— S. M. vient d'envoyer 25 florins des Pays-Bas à Pierre Schiepers, de Fouron-le-Comte (Liège), père de douze garçons, dont le plus jeune, né le 20 janvier dernier, porte le nom de Léopold.

— M<sup>me</sup> la comtesse... de Mérode est nommée première dame d'hon-

neur de notre future reine : cette qualification française répond au titre allemand de grande-maîtresse.

(Union.)

— Des ordres viennent d'être donnés pour presser la confection d'équipages commandés par la cour à plusieurs carrossiers de la ville.

(Émancipation.)

L'ESPÉRANCE EN DIEU, PSAUME 129.

Du sein ténébreux des abîmes,  
Effrayé des remords qui déchirent mon cœur,  
Courbé sous le poids de mes crimes,  
J'éleve, en gémissant, ma voix vers le Seigneur.  
Grand Dieu ! que mes pleurs te fléchissent  
Ne ferme point l'oreille à mes tristes accents;  
Que tes entrailles s'attendrissent;  
Rends la paix à mon âme et le calme à mes sens.  
Si dans ta balance sévère  
Tu pèses le fardeau de mon iniquité,  
Tu me dois toute ta colère,  
Et je lis mon arrêt sur ton front irrité.  
Mais n'écoute que ta clémence;  
Au pied de tes autels, mon unique recours,  
J'irai, rempli de confiance,  
De ta miséricorde attendre le secours.  
Ta promesse n'est point frivole,  
Tu l'as juré, non, rien ne peut la révoquer;  
Ton nom... j'atteste ta parole,  
Ton nom me sauvera, j'oserai l'invoquer.  
Tels, dans les fers de Babilone,  
Les enfans d'Israël asservis à ta loi,  
Quand l'univers les abandonne,  
N'ont d'autre protecteur, d'autre asyle que toi.  
Aux premiers feux que le jour lancee,  
L'espoir qui les soutient éclate dans leurs yeux;  
La nuit, dans les bras du silence,  
L'espérance repose et sommeille avec eux.  
Du repentir tristes victimes,  
Leurs larmes t'imploraient, ils invoquaient ton nom :  
Ta justice oubliâ leurs crimes,  
Et tu les ramenas dans les murs de Sion.

COMMERCE.

PRIX DES HUILES A BRUXELLES, 11 juillet.

Huile de colza disp. fl. 53 3/4; sept. 53 1/2; novembre, 00 00; décembre 52 00.  
Huile de lin disp. 51; dito sept. et déc., 51 1/4.  
Ce qui précède est en argent de Brabant.

PRIX DES HUILES A LILLE, 10 juillet.

	Graines.	Huiles.	Tourteaux.
Colza . . . . .	20 00 22 00	75 50 76 00	10 50 10 75
OEillette . . . . .	29 50 29 00	00 00 " "	10 25 9 75
Id. bon goût . . . . .	" " " "	00 00 00 00	" " " "
Lin . . . . .	19 00 18 00	76 00 76 50	14 00 14 50
Caméline . . . . .	20 00 00 00	00 00 00 00	10 50 00 00
Chanvre . . . . .	13 00 14 00	00 00 " "	10 00
Huile épurée pour quinquets		81 50 82 00	
Idem " " réverbères		79 50 80 00	

BOURSES.

ANVERS, 11 juillet.

Emprunt de 12 millions	95 A	Emprunt romain	78 1/2 P
" de 10 millions	98 1/2 A	Lots	372 P
" Rotschild	74 1/2 A	Napolitains	74 3/4 A
Autriche métalliques	88 P	Guebhard	78 1/2 P
Lots de Pologne	96 A	Rente perp. espag. à Paris	
Anglo-Danois 3 p. 0/0	67 A	" " à Amsterdam	50 1/2 à 3/8

PARIS, 10 juillet.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 97 fr. 80 c. — 4 1/2 pour cent, jouissance du 22 sept. 88 50. — 4 p. cent, 00 00. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 67 80. — Act. de la banque, 1655 00. — Certific. Falconnet, 79 70. — Cortès d'Espagne, 00 0/0. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 77 1/4. — Rente perpétuelle d'Espagne, 55 0/0. — Emprunt d'Haïti, 200 00. — Emprunt belge, 76 1/4. — Emprunt romain, 79.

AMSTERDAM, 10 juillet.

Dette active 42 5/16. Billets de change 15 1/2. Synd. d'amortissement 69 3/8. Rente perp. d'Amsterdam 50 1/16. Métalliques 83 5/8.

LONDRES, 10 juillet.

Consolidés, 85 1/8, 85.

VIENNE, 2 juillet.

Métalliques 86 1/2. — Act. de la banque 119 1/2.

ANNONCES

1836. L. POURBAIX, expert-dentiste, prévient les personnes qui voudraient se confier à ses soins et à son expérience, qu'il est de retour en cette ville, où il restera jusqu'au vingt-cinq de juillet. Il est logé chez M. Deneffe-Guedain, rue du Bas de la Place, N<sup>o</sup> 912, à Namur.

1834. Beau moulin à vendre de la main à la main, situé à Thy-le-Château.

Ce moulin est composé de trois tournans mus par l'eau d'Heure, avec des bâtiment très-vastes et très-solides, jardin, prairies et terres, contenant environ six bonniers, occupé par Charles Piret, au rendage annuel de douze cents francs.

S'adresser aux notaires Anciaux à Namur et Lefebvre à Thy-le-Château, ou à M<sup>r</sup>. Damonet, propriétaire à Suarlée.

1837. A louer présentement

Un très-joli quartier de 6 places, cave et grenier, restauré à neuf, procurant une vue agréable sur plusieurs jardins. — S'adresser au marchand de chandelles, rue de la Croix, N<sup>o</sup> 677.